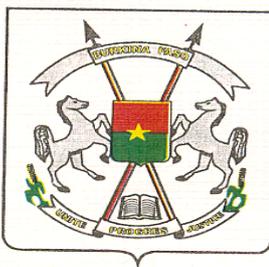


BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès des
Nations Unies*



Unité – Progrès - Justice

VINGT SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

-----0-----0-----
-----0-----

**Point de l'Ordre du jour portant sur le Rapport annuel
du Secrétaire Général de l'Autorité Internationale des
Fonds Marins**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Seydou SINKA,
*Ambassadeur Représentant Permanent
du Burkina Faso auprès des Nations Unies*

Kingston, le 2 août 2022

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président en exercice,

La délégation du Burkina Faso vous félicite pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux. Elle voudrait également étendre ses félicitations aux autres membres du Bureau ainsi qu'au président sortant pour le travail abattu au cours de la précédente session. Nous sommes convaincus que sous votre leadership, nos travaux seront couronnés de succès.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour la bonne organisation de cette session et lui adresser ses encouragements ainsi qu'à toute l'équipe qui l'accompagne. Elle prend note avec satisfaction des rapports du Secrétaire général, présentés au titre de la présente session et souscrit à la Déclaration prononcée par le Nigeria au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Alors que nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, notre planète n'a jamais été aussi confronté à autant de défis. La crise climatique mondiale qui se manifeste ces dernières années par des épisodes de sécheresses intenses et récurrentes, la dégradation des sols, des inondations dévastatrices, l'acidification des océans et l'augmentation du niveau de la mer nous interpellent sur la nécessité d'un contrôle très étroit des activités menées en mer en général et en haute mer en particulier. La santé de notre planète étant intrinsèquement liée à celle des océans, ce contrôle n'en est que plus urgent.

Monsieur le Président,

Le 15 août prochain s'ouvrira à New York, la cinquième session de la Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Ma délégation encourage les Etats Parties ainsi que l'ensemble des acteurs engagés dans le processus à s'unir autour d'un consensus mutuellement bénéfique afin que nous finalisions dans des délais raisonnables cet instrument juridique important.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

En tant que pays en développement sans littoral, le Burkina Faso fait face à d'importants défis qui se sont accrus ces dernières années avec la triple crise climatique, sécuritaire et humanitaire. Ma délégation est convaincue que la coopération multilatérale et la mutualisation des efforts constituent les moyens les plus appropriés dont nous disposons pour juguler ces crises. Cette coopération internationale devrait, pour être efficace, intégrer la coopération scientifique et le transfert des technologies sur une base consensuelle, permettant aux pays en développement d'améliorer les réponses aux crises qu'ils traversent.

Monsieur le Président,

Au regard de la situation particulière des pays en développement sans littoral (PEDSL), et conformément à la

partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il est indispensable que l'Autorité poursuive et renforce ses efforts pour un accès équitable de tous aux ressources de la Zone. A cet effet, il est primordial d'apporter un soutien adapté aux Etats concernés et accroître la sensibilisation sur les avantages potentiels de l'exploitation de ces ressources y compris à travers le développement et le renforcement des capacités.

Pour permettre aux PEDSL de tirer pleinement profit des avantages prévues par la Convention, il est également indispensable que leur participation aux travaux de l'Autorité soit facilitée. Aussi est-il plus urgent que jamais de renforcer la coopération multipartite dans ce domaine afin de permettre au secteur privé des pays en développement de participer activement à l'exploitation durable des ressources marines, patrimoine commun de l'humanité.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Afin de faciliter le travail de l'Autorité et conformément au paragraphe 2 de l'article 84 de la Convention, ma délégation encourage les Etats côtiers qui ne l'ont pas encore fait, à faire parvenir au Secrétaire général les exemplaires de leurs cartes ou listes de coordonnées géographiques indiquant l'emplacement de la limite extérieure de leur plateau continental. Dans cette même lancée, elle invite les Etats Parties à ratifier le Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité, adopté par l'Assemblée le 27 mars 1998, afin d'accorder une meilleure protection aux représentants des membres de l'Autorité qui participent à ses réunions.

Pour finir, la délégation du Burkina Faso tient à féliciter le Secrétariat général pour les efforts consentis dans le processus de révision de la stratégie de développement des capacités, compte tenu des suggestions et observations faites par les parties prenantes lors des consultations y relatives. Ma délégation reste convaincue que sa mise en œuvre permettra de favoriser une participation pleine et intégrée des pays en développement aux travaux de l'Autorité et aux activités menées dans la Zone.

Je vous remercie.